



Stéphane BAVOIS
Nathalie BOUILLY MONTES
Cyril DESCHELLETTE
Eric DUCASSE
Esmeralda GONZALEZ
Jean-Claude MARCHÉ
Véronique MASANTE
Sylvaine MOUTON
Gilbert ORUEZABAL
Frédéric QUENNEPOIX
Xavier RONDEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

MISSION LOCALE DES GRAVES

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : 28, Avenue Gustave Eiffel
33600 - PESSAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mérignac

21, Avenue Ariane
BP 23 - 33702 Mérignac
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Pugnac

ZAC Bellevue
33710 Pugnac
Tél. 05 57 68 42 04
Fax. 05 57 68 97 11

Génissac

38, rue de Majesté
33420 Génissac
Tél. 05 57 24 87 21
Fax. 05 57 24 86 70

La Teste de Buch

1bis, rue Victor Hugo
33260 La Teste de Buch
Tél. 05 56 66 77 04
Fax. 05 56 66 40 38

Email : mel@audial.fr

<http://www.audial.fr>

MISSION LOCALE DES GRAVES

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 28, Avenue Gustave Eiffel - 33600 PESSAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE DES GRAVES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Passif éventuel » en page 8 de l'annexe concernant un litige prud'homal.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac, le 11 avril 2011

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUDIAL Expertise & Conseil
représenté par Eric DUCASSE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 129	7 671	458	361
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	76 048	51 387	24 661	30 784
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	175		175	175
Prêts				
Autres immobilisations financières	150		150	150
ACTIF IMMOBILISE	84 502	59 058	25 444	31 469
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	145		145	7 115
Créances				
Usagers et comptes rattachés	140		140	
Autres créances	386 304		386 304	325 727
Divers				
Valeurs mobilières de placement	459 875		459 875	397 101
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	171 722		171 722	23 772
Charges constatées d'avance	44 814		44 814	17 943
ACTIF CIRCULANT	1 063 001		1 063 001	771 659
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 147 503	59 058	1 088 445	803 129

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	43 138	43 138
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	368 365	258 497
RESULTAT DE L'EXERCICE	49 162	109 868
Subventions d'investissement	809	1 808
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	461 474	413 311
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	3 000	
Provisions pour charges	130 558	129 235
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	133 558	129 235
Fonds dédiés sur subventions	110 386	11 293
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DÉDIÉS	110 386	11 293
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		4 861
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		4 861
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 976	17 066
Dettes fiscales et sociales	266 284	225 313
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 055	
Autres dettes	16 714	2 049
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	383 028	249 289
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 088 445	803 129

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 876 129	1 486 035
Reprises et Transferts de charge	104 506	28 126
Cotisations		
Autres produits	1 145	1 140
Produits d'exploitation	1 981 780	1 515 301
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	398 942	197 924
Impôts et taxes	106 959	90 272
Salaires et Traitements	944 251	801 609
Charges sociales	350 516	299 323
Amortissements et provisions	35 133	26 060
Autres charges		
Charges d'exploitation	1 835 800	1 415 188
RESULTAT D'EXPLOITATION	145 979	100 113
Opérations faites en commun		
Produits financiers	5 844	11 927
Charges financières		
Résultat financier	5 844	11 927
RESULTAT COURANT	151 823	112 041
Produits exceptionnels	34	100
Charges exceptionnelles	3 065	
Résultat exceptionnel	-3 031	100
Impôts sur les bénéfices	538	99
Report des ressources non utilisées	11 293	9 120
Engagements à réalliser	110 386	11 293
EXCEDENT OU DEFICIT	49 162	109 868
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	103 085	98 853
Dons en nature		
Total des produits	103 085	98 853
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	103 085	98 853
Personnel bénévole		
Total des charges	103 085	98 853

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :
MISSION LOCALE DES GRAVES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 1 088 445 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 49 162 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/04/2011 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 25 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 10 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût d'achat.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/12/2010, la plus-value latente sur les placements financiers est non significative.

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Au 31/12/2010, les conventions pluri-annuelles en cours sont les suivantes :

- Convention régionale avec le site POLE EMPLOI 2010 - 2014 dans le cadre d'un accord cadre national portant sur le partenariat renforcé entre Pôle Emploi et le réseau des Missions Locales. Le montant de la subvention annuelle s'élève à 126 040 € au titre de 2010.

PASSIF EVENTUEL :

LITIGE PRUD'HOMAL :

Un litige prud'homal est en cours au 31/12/2010 qui renvoie au temps de la fusion des PAIO en 2003. Lors du transfert d'activité, le code du travail avait été appliqué.

Une salariée a saisi les Prud'hommes en juin 2010, pour une revalorisation de salaire au regard du principe "à travail égal, salaire égal".

Une conciliation a eu lieu en juillet 2010 qui n'a pas abouti. Le jugement est prévu le 17 juin 2011.

La partie adverse réclame un montant de 67 K€. Le dénouement du litige reste incertain à la date d'arrêtés des comptes.

Ce montant n'a pas été enregistré dans les comptes. Seule une provision pour honoraires d'avocats a été intégrée à hauteur de 3 K€ au 31/12/2010.

En cas de jugement défavorable, le coût pour l'ensemble des salariés concernés serait de 512 K€ pour la seule année 2010.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 149	981		8 129
Immobilisations incorporelles	7 149	981		8 129
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 170			15 170
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 011	8 867		60 878
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	67 181	8 867		76 048
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	175			175
- Prêts et autres immobilisations financières	150			150
Immobilisations financières	325			325
ACTIF IMMOBILISE	74 654	9 848		84 502

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 788	883		7 671
Immobilisations incorporelles	6 788	883		7 671
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 498	836		14 334
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 899	14 153		37 053
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	36 397	14 990		51 387
ACTIF IMMOBILISE	43 185	15 873		59 058

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 431 408 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	150		150
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	140	140	
Autres	386 304	386 304	
Charges constatées d'avance	44 814	44 814	
Total	431 408	431 258	150
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

La dépréciation des créances est appréciée cas par cas en fonction des difficultés de recouvrement.

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	33 069
Divers - prod. à recevoir	700
Int. courus s/obligat. bo	606
Total	34 375

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	43 138			43 138
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	43 138			43 138
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	258 497	109 868		368 365
Résultat de l'exercice	109 868	49 162	109 868	49 162
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	1 808		1 000	809
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	413 311	159 030	110 867	461 474

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

- Provisions des indemnités de départ à la retraite :

Le Code du Travail, les conventions collectives ou autres accords négociés donnent l'obligation à tous les employeurs de verser une indemnité de départ à la retraite.

Les sommes correspondantes ont été provisionnées dans les comptes au passif du bilan. Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Départ volontaire du salarié à 65 ans
- Taux d'actualisation : 2.50%
- Variation des salaires : 1.50%
- Méthode de calcul suivant la convention collective des missions locales
- Tables de mortalité issues des statistiques INSEE

L'indemnité totale à payer au 31.12.10 s'élève à 130 558 euros et la dotation nette au titre de l'exercice 2010 est de 1 323 euros.

- Tableau des provisions pour risques et charges ci-après :

Le ligne "Autres provisions pour risques" correspond aux fonds dédiés de l'association.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		3 000			3 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	129 235	16 260	14 937		130 558
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	11 293	110 386	11 293		110 386
Total	140 528	129 646	26 230		243 944
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		129 646	14 937		
Financières					
Exceptionnelles		110 386	11 293		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 383 028 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	98 976	98 976		
Dettes fiscales et sociales	266 284	266 284		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 055	1 055		
Autres dettes	16 714	16 714		
Produits constatés d'avance				
Total	383 028	383 028		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fnp biens et services	8 550
Dettes pro./conges a paye	114 196
Personnel charges payer	6 373
Charg.soc./conges a payer	57 085
Charges sociales - charges à payer	3 059
Charges a payer	25 781
Total	215 044

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Chges Constatees D Avance	5 734		
Ch.Const.Avan.S/ActSpéc	39 080		
Total	44 814		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions d'investissement sont reprises dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

Suivi des fonds dédiés

Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	A - B + C
CONV. FIPJ 2009 Fct	45 730	11 293		
CONV. FIPJ 2010 Sta	43 500		33 000	33 000
CONV. FIPJ 2010 Alte	6 080		6 080	6 080
CONV. ETAT/CRA PI	139 967		70 403	70 403
CONV. FIPJ / ETAT	26 886		903	903
Total	262 163	-11 293	110 386	110 386

Charges et Produits exceptionnels

Analyse du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
AJUSTEMENTS SUBVENTIONS 2008 AUX VSF DEFINITIFS	3 064	
REVERSEMENT TROP PERCU CPAM		34

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 34.37 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		4	4	4
Employés	2	28	30	30
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	2	32	34	34

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 3 933 heures dont 3 933 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

L'accord de branche auquel est soumis l'association fixe le droit à formation à 21 heures par an ou 42 heures par an en fonction de la cotation et du niveau des salariés.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués.

Par souci de confidentialité, nous ne pouvons divulguer la rémunération du salarié dirigeant de l'association.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Contributions volontaires

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	103 085	98 853
Dons en nature		
Total	103 085	98 853
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	71 085	67 032
Personnel bénévole	32 000	31 821
Total	103 085	98 853

Mise à disposition gratuite de locaux : loyers, charges locales, entretien, ... : 71 085 €

Mise à disposition d'un agent Pôle Emploi à temps plein : 32 000 € (montant exact non communiqué)

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes